



# Formation Référent Santé et Sécurité au Travail



SPARTE TACTICAL MEDIC  
30 Rue Charles Fessart 60540  
Bornel

Tél : 06 34 87 00 17

Siret : 810 717 991 00022

NDA : 32 60 03309 60

Mail : [contact.spartetacticalmedic@gmail.com](mailto:contact.spartetacticalmedic@gmail.com)



- \_\_\_\_\_

Le stagiaire à la fin de la formation sera capable de :

- Connaître le rôle et les missions du Référent Santé et Sécurité.
- Comprendre les enjeux de la prévention.
- Connaître les prescriptions réglementaires en santé et sécurité au travail
- Connaître les veilles réglementaires et périodiques dans son établissement
- Connaître les documents et registres obligatoires
- Connaître les notions d'accident du travail, Maladie professionnel
- Mettre en œuvre une démarche d'analyse des accidents du travail et des maladies professionnelles
- Comprendre la méthode d'analyse d'une situation de travail.



**Durée : 3 jours**

**Références réglementaires :** Conforme à :l'article L4644-1 du code du travail



# PROGRAMME DE LA FORMATION

## Les enjeux de la Santé et Sécurité au Travail

- Les conséquences d'un accident de travail / d'une maladie professionnelle

## Les enjeux financiers

- Coût des accidents du travail et des maladies professionnelles
- Gestions administrative

## Partie réglementaire

- l'obligation de sécurité de l'employeur et des salariés
- Principes généraux de prévention
- Les obligations réglementaires
- Les responsabilités

## Construire une démarche de prévention

- L'évaluation des risques
- indicateurs et objectifs de sécurité
- Les plans d'actions
- La documentation sécurité



## L'organisation santé sécurité

- Rôle et mission des différents acteurs : Direction / CSST / médecine du travail

## L'analyse des accidents et des incidents

- Intérêt de l'analyse des accidents du travail
- La méthode de l'arbre des causes

## Les formations sécurité et l'accueil des nouveaux arrivants

- Organisation de l'accueil des nouveaux arrivants
- Organisation des formations de sécurité obligatoires

## La sécurité des équipements et des lieux de travail

- La conformité des lieux de travail et des équipements
- Les vérifications et les contrôles périodiques obligatoires
- Les équipements de protections individuelles et collectives sur les lieux de travail

